



## Déclaration liminaire

### RT Télétravail

**7 Septembre 2023**

Depuis notre dernière réunion du 22 Juin dernier, nous constatons avec satisfaction que plusieurs demandes de la CGT concernant cette négociation sur le télétravail, ont été entendues par l'administration

C'est le cas du matériel dédié, qui répond en partie dorénavant aux préconisations de la médecine du travail sur les gestes et postures, ainsi que la prévention des troubles musculo-squeletiques.

Nous notons aussi, l'inscription dans cet accord de facilités, pouvant permettre aux personnels en situation de maternité ou dans une position de proche aidant, de dépasser le plafond des trois jours de télétravail hebdomadaires.

Le télétravail impactant la vie de l'unité de travail, nous avons demandé, et dorénavant obtenu, une formation du collectif de travail pour mesurer l'impact et l'organisation du service.

Enfin un article complet avec un projet d'annexe, figure sur la reconnaissance des risques professionnels comme cela existe pour tout travail sur site.

Pour autant, nous avons besoin d'un cadre national et innovant à la DGDDI pour cette nouvelle organisation du travail.

Pour la CGT, de nombreux points en suspend ou à construire seront, espérons-le, acter ce jour lors de cette nouvelle séance de négociations

Pour nous il faut absolument maintenir le collectif de travail, en organisant une journée hebdomadaire de présence de tous les agents sur site.

Nous nous inquiétons aussi des conséquences immobilières que pourrait permettre la circulaire Borne et demandons expressément que le principe du poste fixe de l'agent soit inscrit en préambule de cet accord. La CGT refuse que le télétravail soit l'occasion de réduire l'espace de travail ou reloger certains services. La CGT est donc fermement opposée à la mise en place d'expérimentations style « open-space » ou « flex-office ».

Sur la question de la prévention, nous souhaiterions des modifications sur le kit de télétravail faisant passer le clavier en matériel essentiel pour tous télétravailleurs. L'éloignement de l'écran peut permettre une meilleure posture pour taper et éviter ainsi, selon avis médicaux, le déclenchement de TMS.

D'ailleurs avez-vous pu faire étudier ce kit par un ergonome ? Il nous semble en effet, qu'avec l'appui de l'ANACT, il serait important pour améliorer le poste de travail déporté et l'adapter au besoin des utilisateurs, qu'une étude ergonomique soit menée en amont de cette négociation.

Aspirant à une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle une large majorité des salariés, selon plusieurs études, souhaite pouvoir continuer à télétravailler mais dans un cadre clair avec des droits et une définition stricte des plages horaires durant lesquelles ils peuvent être joignables.

Le SNAD CGT souhaite de réelles avancées dans cette négociation sur la partie reconnaissance du « droit à la déconnexion ». L'annexe 7 de cet accord ne doit pas être de l'affichage, nous voulons gagner un vrai droit !

Nous insistons enfin sur la faiblesse de l'indemnité fonction publique qui ne couvre pas les frais induits par le télétravail. La DGDDI doit réfléchir, avec les fonds ministériels alloués, à la création d'un forfait frais pour tous les agent.

Comme vous le voyez, la CGT croit à un accord qui permettra la mise en place du télétravail dans un mode non dégradé, aussi bien pour l'agent que pour le collectif de travail.